



ludothèque@parta-jeu.fr

tel : 05 61 35 64 19

ASSOCIATION PARTA'JEU

REGLEMENT INTERIEUR

INCLUANT LA DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE

L'association PARTA'JEU est une association à but non lucratif du type loi 1901. L'association a pour vocation de promouvoir le Jeu pour tous : du jouet au jeu de société au jeu de rôle... L'idée est de faire découvrir le patrimoine culturel ludique pour tous les publics (enfants, adultes, familles...). Elle entend promouvoir le jeu et les activités de loisirs comme médiateurs culturels, sociaux et éducatifs. Pour cela elle s'est dotée d'un outil : « *La Ludothèque* »

« La Ludothèque » est une ludothèque associative gérée par « PARTA'JEU » sous convention d'objectifs et de partenariat avec la Municipalité de Verfeil.

La Ludothèque propose deux principaux services :

- L'utilisation des jeux et jouets sur place
- Le prêt d'une partie du fond de jeux

Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association PARTA'JEU permet au membre de participer aux activités dont les services de *La Ludothèque*.

Les adhésions sont valables une année de date à date. Il existe 2 types d'adhésion :

- L'adhésion simple (qui est individuelle)
Accès au jeu sur place à *La Ludothèque* mais sans le service de prêt.
Accès aux animations (soirées internes de l'association PARTA'JEU...).
- L'adhésion complète (qui peut être individuelle ou famille)
Accès au jeu sur place à *La Ludothèque* et au service de prêt.
Accès aux animations (soirées internes de l'association PARTA'JEU...).

Attention, certaines animations nécessitant du matériel et/ou des intervenants peuvent nécessiter une participation financière des adhérents y participant.

La tarification est définie en fonction du lieu de résidence et du statut familial (sur justificatifs). Le détail de celle-ci est fourni en fin de règlement intérieur.

Les membres actifs de l'association sont tous les adhérents, qu'il s'agisse d'une adhésion simple ou complète, et dans le cas d'une adhésion famille, toutes les personnes déclarées lors de l'adhésion.

Les membres actifs qualifiés sont les membres actifs ayant 18 ans révolus (dans le cas d'une adhésion famille, un enfant majeur devient lui aussi membre actif qualifié et a droit de vote à l'assemblée générale).



Forfait assistant·e·s maternel·le·s

Pour répondre au besoin de professionnels, un forfait sans adhésion à l'association est proposé : ce forfait professionnel destiné aux assistant·e·s maternel·le·s qui leur permet d'accéder à une heure d'accueil par semaine dédiée au sein de *La Ludothèque* (régime qui pourra être étendu à d'autres professions)

- Le forfait est lié à un usage professionnel.
- Il donne accès à une plage horaire où le jeu sur place sera réservé à ces forfaits.
- Il ne s'agit pas d'une adhésion à l'association.

Attention : Il ne s'agit pas d'un service de garderie, l'enfant reste sous la surveillance et responsabilité de son accompagnant.

Carte d'adhérent

Une carte sera délivrée une fois l'adhésion complétée. Elle est valable pour la durée de l'adhésion et nécessaire pour accéder aux services.

Note :

- Il s'agit de cartes non datées qui seront gardées par les adhérents d'une année sur l'autre.
- Lors de la mise en place de *La Ludothèque*, une adhésion famille sera liée à une unique carte adhérent.

Gestion des cartes adhérents :

- Adhésion : 2 €/carte, obligatoire pour toute adhésion.
- Remplacement de la carte (usure, perte...) : 2 € à la charge de l'adhérent

Accès à *La Ludothèque*

Deux types de créneaux d'ouverture sont proposés :

- Créneaux « public », accessibles aux adhérents (personnes ayant une adhésion individuelle ou une adhésion familiale). Ce créneau peut avoir selon les horaires un aménagement pour un public cible privilégié, petite enfance, adolescence, seniors, etc.
- Créneaux « réservé », accessible selon les créneaux aux personnes ayant un forfait Assistant·e maternel·le accompagné·e d'un ou plusieurs enfants ou aux structures (écoles, crèche, association...). *La Ludothèque* sera aménagée spécifiquement pour accueillir le public visé.

Les enfants de moins 8 ans doivent être accompagnés par un adulte référent. Les enfants âgés de 8 ans et plus peuvent venir seul mais ils restent sous la responsabilité des parents.

À titre de découverte, la première venue n'exige pas l'obligation d'adhésion par contre les usagers sont soumis aux mêmes obligations et règlement que les adhérents.

Jeu sur place

Le jeu sur place est donc ouvert :

- Aux adhérents sur les créneaux « public » (La carte de membre peut être demandée pour avoir accès à l'espace de jeux.)
- Aux bénéficiaires du service non adhérents pour les créneaux réservés

Le joueur et son éventuel accompagnant doivent :

- Accepter les règles de vie en collectivité
- Respecter les consignes de la ludothécaire
- Vérifier le contenu des jeux et le ranger correctement après utilisation.



Le prêt

Le service de prêt est donc réservé aux adhérents ayant souscrits à une adhésion complète.

Attention : Tous les moyens mis à disposition de *La Ludothèque* par l'association ne sont pas concernés :

- Les jeux en bois / grands jeux ne sont pas disponibles au prêt
- Certains jeux de société peuvent ne pas être disponibles au prêt pour les besoins du jeu sur place et/ou d'animation.
- Uniquement certains jouets sont disponibles

Le prêt et le retour des jeux et jouets s'effectuent exclusivement lors des ouvertures au public.

Chaque adhérent peut emprunter en respectant 2 limites, détaillées dans le chapitre Tarification, concernant le nombre de jeux et la durée. L'adhérent s'engage à vérifier l'état complet du jeu avant sa sortie, selon l'inventaire prévu à cet effet dans chaque jeu.

Le retour doit avoir lieu au minimum 15 min avant fermeture. Il est indispensable de vérifier le contenu d'un jeu avant sa restitution à *La Ludothèque*. Des pénalités de droit de prêt s'appliqueront en cas de non-respect des dates de retour.

Les pénalités en cas de retard sur retour seront de 2 types :

- Période pendant laquelle l'adhérent ne pourra plus emprunter de jeu.
- Période pendant laquelle l'adhérent ne pourra ni emprunter des jeux ni jouer sur place.

Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux sans l'aval de la ludothécaire. En cas de perte ou détérioration jugée anormale des dédommagements pourront être demandés.

Les dédommagements en cas détérioration ou perte :

- Demande de remplacement de l'élément manquant ou détérioré.
- Demande de remboursement à hauteur du coût nécessaire au remplacement de l'élément.

Général

L'association PARTA'JEU se dégage de toute responsabilité en cas de dommages corporels concernant un usager de *La Ludothèque* ou de dégâts matériels causés par un usager.

Il n'est pas possible de prendre une collation au sein de *La Ludothèque*, la seule exception concerne l'allaitement des nourrissons. Des verres et une carafe seront à disposition.

Sont acceptés les licornes et les dragons, les autres animaux sont priés de rester à l'extérieur de *La Ludothèque*.

Si vous découvrez un jeu qui vous semble intéressant, n'hésitez pas à partager votre avis... il pourra faire partie de nos prochaines acquisitions.

Application du règlement

Toute personne entrant dans *La Ludothèque* ou participant à une animation de PARTA'JEU s'engage à se conformer au présent règlement.

Il est communiqué à chaque adhérent lors de son inscription et affiché à l'entrée de *La Ludothèque*. Toute modification du présent règlement sera notifiée par voie d'affichage au sein de *La Ludothèque*.



Tarification

Adhésion annuelle (date à date)

Type d'adhésion	Accès à <i>La Ludothèque</i> Jeu sur place	Prêt de Jeu 21 jours	Soirées PARTA'JEU**	Verfeil		Hors Verfeil		Spécial jeune*
				Plein	Réduit***	Plein	Réduit***	10 / 17 ans
				Attention pour toute nouvelle adhésion 2 € sont demandés pour la carte d'adhérent				
Simple individuelle	Oui	-	Oui	10 €		15 €		Gratuit
Complète individuelle	Oui	2	Oui	25 €	15 €	30 €	20 €	
Complète Famille	Oui	4	Oui	50 €	30 €	60 €	40 €	

Attention certaines animations nécessitant du matériel et/ou des intervenants peuvent requérir une contribution financière des adhérents y participant.

* Les jeunes de moins de 18 ans (à partir de 10 ans révolus) peuvent être adhérents à titre gratuit, il leur est demandé la participation au frais d'adhésion (2€ pour la carte. Il n'y a ni condition de ressource ni condition de lieu d'habitation.

** Soirée adulte, soirée famille...

*** Le tarif réduit concerne : les étudiants, demandeurs d'emplois, RSA, AAH...

Forfait annuel : prestation 1 heure / semaine à *La Ludothèque*

Forfait assistant·e·s maternel·le·s	Collectivité / Structure
Accès à <i>La Ludothèque</i> avec jeu sur place sur créneau réservé 1h/Semaine	
50 € / an	100 € / an

Tout autre type de prestation (notamment les prestations en dehors de *La Ludothèque*) fera l'objet de devis sur demande.

Modes de règlements

Les règlements peuvent d'effectuer :

- Par chèque à l'ordre de l'association PARTA'JEU
- Par espèce à condition de présenter l'appoint

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouvertures sont susceptibles d'évoluer, aussi la référence est le planning publié sur www.parta-jeu.fr.